

Le 24 aout 2022



ALBIEZ-MONTROND – AMENAGEMENT DE LA PISTE DE SKI LA NOUVELLE ET DES TELESKIS DE LA VERNETTE ET DU COL ENQUETE PUBLIQUE

Dans son avis du 5 juillet 2022, la MRAE mentionne que l'étude d'impact manque de précision. Le dossier est trop restreint pour donner un avis éclairé.

AVIS DE L'ASSOCIATION VIVRE ET AGIR EN MAURIENNE

En introduction, nous tenons à rappeler que ce dossier a fait l'objet d'une décision du Préfet de Région en date du 09 avril 2021 (pièce jointe), d'une obligation de soumission à enquête environnementale.

A l'époque, le dossier porte sur :

La dépose de l'ancien Télésiège de la Vernette

Le démantèlement du Télési du Chatel

La création d'un nouveau télési de 700 m avec les locaux de commande etc...

Ces aménagements nécessitaient des terrassements d'un volume d'environ 35 000m³ en équilibre remblais déblais sur une surface de 3,3 ha pour reprofiler 1,2 ha de piste.

Or le dossier mis à l'enquête publique en 2022 ne porte plus que sur la construction du Télési du Col, d'un télécorde et d'une piste la Nouvelle (sans terrassement aucun....).

Nous nous étonnons de cette réduction drastique par rapport au 1er projet et nous pensons que nous sommes peut-être là en présence de "saucissonnage".

Ainsi nous nous étonnons d'une étude d'impact qui fait **400 pages** (qui de surcroit manque de précision) pour 350 m de piste sans terrassement (sic...), un TK et un télécorde. Elle recommande de justifier les liens fonctionnels existants entre les diverses opérations récentes, en cours ou projetées.

Compte tenu de la volonté affichée de la collectivité de faire la liaison avec la station voisine des Karellis, chaque aménagement du domaine skiable doit s'intégrer dans cette perspective et donc faire le lien avec l'ensemble du domaine skiable.

Il manque aussi la présentation de la fréquentation actuelle et projetée, et surtout la viabilité de la station face au changement climatique.

Les réponses apportées par le Maître d'ouvrage ne répondent que très très partiellement à ces remarques.

Avant de traiter le volet environnemental, nous voulons faire quelques remarques sur d'autres aspects :

1 - volet technique : sur des terres agricoles, un TK et un télécorde sont beaucoup plus gênants qu'un télésiège : câble plus bas ne permettant pas facilement le passage des engins agricoles, pylônes moins imposants mais plus nombreux.

2 - volet économique : Comment pouvons - nous croire qu'un télésiège et un télécorde puissent drainer autant de skieurs qu'un télésiège. (Télésiège pinces fixes : 2400 skieurs/h Télésiège : 1000 - 1500 skieurs/h).

Le démontage du télésiège de la Vernette (prévu dans le 1er dossier) a été réalisé en 2021, sans précaution, sans discussion en conseil municipal, sans permis de démolir (au motif semble-t-il que la "grande visite") coûtait trop cher et sans attendre l'enquête environnementale et l'avis de la MRAE.

Le nombre de lits desservis par l'ancien télésiège représente 1500 lits soit environ 20 % du nombre total de lits de la station. Est-il possible qu'un télésiège rende le même service. Ces skieurs vont devoir "faire la queue".

3 - volet sécurité : tous ces skieurs potentiels vont devoir traverser la départementale sans qu'aucune étude de trafic n'ait été réalisée, ni aucune mesure prévue dans le dossier pour assurer la sécurité (feu, chicane etc....) alors que l'ancien télésiège permettait l'accès direct aux pistes.

4 - volet environnement :

Sur le même domaine d'Albiez, les terrassements de la piste la Directissime (avec enfouissement de réseaux de canons à neige) réalisée en 2020 sans avis environnemental et donc sans enquête publique sont toujours en cours. Des parties de piste continuent de s'effondrer chaque printemps. La compensation des zones humides qui fait l'objet de l'arrêté préfectoral N°2020-1225 pour non respect des engagements ayant servi de base à l'arrêté 2020-ARA-KKP-2712 de la DREAL n'est toujours pas réalisée.

- La vraie raison de la déconstruction du télésiège de la Vernette semble être une volonté de classement en constructible de la zone ainsi récupérée. Cela va engendrer une bétonisation inutile et préjudiciable à l'environnement.

Les lits froids à Albiez représente 60% soit environ 3600 lits. La station a, d'autre part, d'énormes problèmes de capacité en eau potable qui interdisent momentanément toute délivrance de permis de construire. Rien n'est mentionné dans le dossier à ce sujet.

- L'enneigement artificiel de la piste la Nouvelle est incontournable vu l'altitude à laquelle elle se situe (1550/1600m). Les demandes d'autorisation de création de servitude envoyées aux propriétaires en 2021 font mention de poses de canalisations pour l'enneigement qui nécessiteront forcément des terrassements. Pourquoi n'y est-il pas fait allusion dans le dossier ?

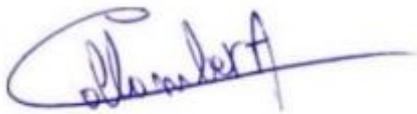
-L'enneigement artificiel des pistes de montée des téléskis sera indispensable aussi alors qu'un télésiège peut survoler des zones complètement déneigées. Rien n'est précisé.

- Le Télésiège du Chatel (longeant la forêt et invisible dans le paysage) va laisser la place à un télésiège arrivant en crête au milieu du versant sud du col du Mollard, dont les derniers pylônes et la gare d'arrivée vont gêner totalement la vue sur les aiguilles d'Arves.

- Aucune mesure d'adaptation de la station au changement climatique n'est prévu. Tout continue d'être envisagé pour le tout ski alors qu'Albiez est une station de moyenne voir basse altitude. Ceci parce que la municipalité actuelle ne voit et ne pense que par la liaison avec la station voisine des Karellis, suspendue, pour le moment, par décision de justice. Albiez est une station village avec de nombreux atouts et notamment une activité agricole soutenue (zone Beaufort) avec un bon entretien des paysages. Point n'est besoin qu'elle continue à construire des remontées mécaniques et des lits alors que l'activité tout ski est actuellement largement remise en cause

Notre avis est très défavorable car ce dossier est volontairement lourd (400 pages pour la seule étude d'impact) pour dissuader le public de donner son avis.

Il est incomplet, insincère, voire mensonger et ne tient aucun compte du changement climatique.



Pour Vivre et Agir en Maurienne
La Présidente
Annie Collombet